

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy

Séance du : 27 mai 2019
Convocation du : 20 mai 2019

Objet : : Convention entre ÉcoDDS et la Communauté de communes Buëch-Dévoluy relative à la collecte et à l'élimination des déchets diffus spécifiques ménagers.

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mai à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à Veynes sous la présidence de M. Jean-Marie Bernard, Président, assisté de M. Maurice Chautant, secrétaire.

Étaient présents : J. Francou, F. Pinet, B. Fournier, T. Fodera, M. Barthelemy, JM. Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, C. Acanfora, M. Ricou Charles, S. Osinga, M. Mescle, R. Frey, F. Gascard, M. Chautant, JF. Contoz, J. Revoux, JM. Gueyraud, JC Vallier, JP Brioulle, P. Schiazza, R. Moreau, M. Gaudy, J. Bourbousse, N. Ferrere, M. Gaignaire, F. Gatounes, J. Marcellin, B. Saudemont.

Absents : S. Simion, A. Froget, R. Aquino, M. Truc, F. Galmiche, T. Gau, JP Artigues, F. Darini

JP Bellet excusé a été remplacé par son suppléant Bernard Fournier.

Pouvoirs : S. Simion excusé a donné pouvoir à C. Acanfora
A. Froget excusé a donné pouvoir à F. Pinet
F. Galmiche excusée a donné pouvoir à M. Chautant
T. Gau excusé a donné pouvoir à JF. Contoz
JP Artigues excusé a donné pouvoir à B. Saudemont
F. Darini absente a donné pouvoir à René Moreau

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2122-22, L 2122-23, L 5211-10,

Vu la création de l'éco-organisme ÉcoDDS (Déchets Diffus Spécifiques des ménages), depuis le 20 avril 2013 dont la mission est d'organiser la collecte sélective des DDS ménagers et leur traitement à l'échelle nationale,

Vu le projet de convention entre ÉcoDDS et la Communauté de communes Buëch-Dévoluy relative à la collecte et à l'élimination des déchets diffus spécifiques ménagers

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la convention avec ÉcoDDS et autorise le Président à signer tous les documents s'y référants.

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 35 dont 6 pouvoirs	Pour : 35	Abstention : 0	Contre : 0

Ainsi fait et délibéré à Veynes, les
jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20190527-Db61_2019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2019

Affichage : 04/06/2019

Pour le Président par délégation



Le Président,

Jean-Marie BERNARD

